

CORREZE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général
GO/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de l'avenant de résiliation du contrat de location d'emplacements de stationnement dans le parking « Maugein » situé Rue du Tir

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Vu l'arrêté n°28 du 12 mars 2014 portant approbation d'un contrat de location d'emplacements de stationnement dans le parking « Maugein » sis rue du Tir à l'Agence Régionale de la Santé du Limousin
- Considérant que l'Agence Régionale de Santé - Nouvelle Aquitaine a souhaité résilier le contrat qui la lie avec la Ville de Tulle pour la location d'emplacements de stationnement dans le parking « Maugein » sis rue du Tir,
- Considérant que la collectivité a accédé à sa requête,
- Vu l'avenant de résiliation du contrat de location d'emplacements de stationnement afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve l'avenant de résiliation du contrat de location d'emplacements de stationnement dans le parking « Maugein » sis rue du Tir à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 MAI 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 MAI 2025

TULLE, le 21 mai 2025

Le Maire-adjoint,

Jacques SPINDLER






**AVENANT DE RESILIATION DE CONTRAT
DE LOCATION D'EMPLACEMENTS DE
STATIONNEMENT DANS LE PARKING
« MAUGEIN » SITUE RUE DU TIR**

Entre les soussignés :

Monsieur Bernard COMBES, Maire de Tulle, agissant au nom et pour le compte de la commune de Tulle en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2023,

D'une part,

Et :

L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze
Représentée par Madame Sylvie BOUÉ,

D'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Par contrat signé le 4 février 2014, la Ville de Tulle loue 26 emplacements de stationnement couverts rue du Tir à l'Agence Régionale de la Santé, moyennant un loyer annuel de 7800€ TTC. L'article 2 précise que le locataire peut résilier ledit contrat par lettre recommandée avec réception à tout moment en respectant un préavis d'un mois.

Il a été convenu ce qui suit

Le contrat de location d'emplacements de stationnement dans le parking « Maugein » situé rue du Tir sera résilié dans tous ses effets au 31 mai 2025.

Fait à Tulle, le

Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine
Délégation Départementale de la Corrèze

Madame Sylvie BOUÉ

